

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Convention Transports
Scolaires 2003-2004**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice : 29
présents : 27
votants : 28

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILL, MM. GOSSET, CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

Absents excusés : M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que la commune et la société des autocars PLANCHE collaborent pour assurer le ramassage scolaire mis en place par la commune.

Comme chaque année, une convention réglant les modalités de l'intervention du transporteur est à signer avec, pour l'année 2003-2004.

Elle donne lecture des prix journaliers qui sont les suivants :

⌘ LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 185,00 €uros
⌘ MERCREDI : 83,03 €uros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- Vu la convention proposée par la Société des AUTOCARS PLANCHE,
- Adopte la convention avec la Société des AUTOCARS PLANCHE qui règle les conditions dans lesquelles s'effectue le service de ramassage scolaire mis en place par la commune,
- Dit que la convention restera annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- Précise que la dépense est inscrite à l'article 6247, fonction 252, du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 octobre 2003
- de la publication le 7 octobre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 6 octobre 2003